

PERMIS D'EXPLOITATION



Personnes déclarant l'ouverture, la mutation, la translation ou le transfert d'un débit de boissons à consommer sur place de 2^{ème}, 3^{ème} ou 4^{ème} catégorie ou personnes déclarant un établissement pourvu de la « petite licence restaurant » ou de la « licence restaurant » (1) ayant suivi la formation spécifique sur les droits et obligations attachés à l'exploitation d'un débit de boissons à consommer sur place ou d'un restaurant



cerfa
N° 14407*02

Permis n° : 0044O28672160102133 délivré en application de l'article L. 3332-1-1 du code de la santé publique.

Le présent permis d'exploitation est délivré à :

NOM de naissance : IZARD

NOM d'usage : IZARD

Prénom(s) : Laurent

Né(e) le : 1 | 1 | 0 | 7 | 1 | 9 | 7 | 0 à : BORDEAUX 3 | 3 |
Jour Mois Année Commune de naissance Département Pays

Adresse : 9 Chemin de Plantoun

Numéro de la voie Extension (bis, ter...) Type de voie (avenue, etc.) Nom de la voie

3 | 3 | 4 | 8 | 0 BRACH
Code postal Localité / Commune

Adresse professionnelle : PIZZERIA ROUTE 207,

Numéro de la voie Extension (bis, ter...) Type de voie (avenue, etc.) Nom de la voie

Code postal Localité / Commune

Il est délivré après le suivi de la formation qui s'est déroulée du 11/01/2016 au 13/01/2016 à BORDEAUX GRADIGNAN. Cette formation a pour objet l'acquisition de la connaissance de la législation et de la réglementation applicables aux débits de boissons à consommer sur place et aux restaurants ainsi que sur les obligations en matière de santé publique et d'ordre public, visée au I de l'article R. 3332-7 du code de la santé publique et organisée par l'organisme de formation ci-dessous, agréé par le ministère de l'intérieur pour dispenser cette formation.

Cocher le cas échéant (2) :

Loueur de chambres d'hôtes.

Le présent permis d'exploitation, délivré à l'issue d'une formation adaptée de 7 heures sur 1 journée (articles R. 3332-4-1 et R. 3332-7 al. 3 du code de la santé publique), ne vaut que pour la délivrance de boissons alcooliques dans le cadre de la location de chambres d'hôtes effectuée à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Organisme de formation :

Dénomination sociale : C.P.I.H. - FORMATION

N° SIRET : 5 | 0 | 0 | 4 | 3 | 8 | 7 | 4 | 2 | 0 | 0 | 0 | 1 | 6 |

Adresse : 2-4 RUE BARYE

Numéro de la voie Extension (bis, ter...) Type de voie (avenue, etc.) Nom de la voie

7 | 5 | 0 | 1 | 7 PARIS
Code postal Localité / Commune

Agréé le : 12 août 2011 par arrêté référencé : NOR : IOCD1122645A

Le présent permis d'exploitation, valable dix ans à compter de sa date d'émission, expire le 12/01/2026

Fait à PARIS, le 1 | 3 | 0 | 1 | 2 | 0 | 1 | 6
Jour Mois Année

Signature du représentant légal et cachet de l'organisme de formation :



(1) A compter du 1^{er} juin 2011 les restaurants doivent effectuer une déclaration non seulement en cas d'ouverture, mais également en cas de mutation ou de translation (article L. 3332-4-1 du code de la santé publique).
2) Cas des personnes mentionnées à l'article L. 324-4 du code du tourisme, conformément aux dispositions du 4^{ème} alinéa de l'article L. 3332-1-1 du code de la santé publique